LE FIL CONTINU

ADEC-NS
Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud

Organisme disposant du Statut consultatif spécial au Conseil Economique et Social de l'ONU

Newsletter N°19 **29 Octobre 2013**

- Clusters et pôles de compétitivités 2
- Actualités internationales 3
  - Le crédit d'impôt innovation est officialisé
  - Un nouveau statut pour les étudiants entrepreneurs
  - Don du sang : les entreprises toulousaines relèvent le défi
- L'ADEC et l'Europe 4
  - Simplifier la législation pour donner un coup de pouce à l'Europe
- Les actualités de l'ADEC 4

Citation/phrase

« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose qu'une pierre. Mais, de collaborer, elle s'assemble et devient temple. »

Antoine de Saint-Exupéry

Edito

Après 8 années d'existence, classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de Recherche et Développement, Aerospace Valley rassemble en Midi-Pyrénées et Aquitaine, des entreprises, des laboratoires de recherche et des établissements de formation pour développer des synergies et des coopérations. Les nombreux projets portés par ses membres démontrent l'efficacité de son organisation et l'engagement des filières de l'aéronautique, de l'espace et des systèmes embarqués, pour relever le défi de la croissance par l'innovation. Le nombre toujours croissant de ses adhérents (630 membres à mi 2013), issus des grandes entreprises, des PME, laboratoires de recherche, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique, témoigne du soutien unanime à cette formidable dynamique.

Comptant parmi les principaux acteurs du développement économique de son territoire, Aerospace Valley s'est associé le 3 octobre dernier à l'Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud dans le cadre d'un partenariat basé sur un soutien réciproque, notamment par la mise à disposition mutuelle de leur savoir-faire et de leur réseau de communication. En fonction de l'actualité, Aerospace Valley et l'ADEC-NS se sont engagés à échanger régulièrement des informations sur leurs projets mais aussi à s'inviter à participer à divers travaux.

Partageant des valeurs communes autour du partage, de l'innovation et de l'international, gageons que cet accord conclu entre le Pôle de compétitivité Aerospace Valley et l'ADEC-NS permettra de rassembler, de faire communiquer et travailler ensemble les entreprises de la région et du monde entier.

Thilo Schönfeld
Délégué aux affaires internationales

De gauche à droite : M. André BENHAMOU (Vice-président Aerospace Valley), Mme Agnès PAILLARD (Présidente Aerospace Valley) et M. Gilbert SALINAS (Président ADEC-NS).

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 05 67 16 15 16
Télécopie : 05 61 39 89 34
Site Internet : www.adecns.fr

Clusters et Pôles de compétitivités

Les coopérations entre les acteurs d'un même secteur d'activités vont croissantes ces dernières années. Elles prennent diverses formes, notamment celle de Cluster et de Pôle de compétitivité. Retour sur ces nouveaux dispositifs qui dynamisent l'économie de notre région.

Des modèles de coopération complémentaires…

On confond bien souvent clusters et pôles de compétitivités. Il est important de préciser leurs particularités pour comprendre l'intérêt que représente leur développement.

Le pôle d'activité est une combinaison, sur un espace géographique donné, d'entreprises, de centres de formations et d'unités de recherches publiques ou privées, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets communs, aux caractères innovants. Ce partenariat s'organise autour d'un marché et d'un domaine technologique et scientifique et doit atteindre un poids suffisant pour aboutir à un gain réel en compétitivité et à une visibilité internationale.
Pour résumer, c'est un effort commun pour innover et où les compétences de chacun sont mises à contribution pour aboutir à un projet qui fera l'avantage concurrentiel du pôle.

Le cluster est aussi une combinaison d'entreprises et de partenaires gravitant autour d'un même secteur d'activité (santé, gastronomie, robotique…), mais, les coopérations qui vont s'y lier porteront davantage sur le développement et l'amélioration du processus économique de ses participants, comme par exemple des échanges entre producteurs et distributeurs pour mieux cibler les attentes des clients ou l'amélioration des problématiques de logistique.

Pour résumer, on peut dire que la logique des pôles de compétitivité correspond au développement de l'amont d'une filière, et que les clusters correspondent au développement de l'aval.

…qui s'épanouissent en Midi-Pyrénées

On compte aujourd'hui en France 71 pôles de compétitivité.

C'est en 2004 que l'initiative a était lancée par l'Etat Français. La région Midi-Pyrénées avait alors saisi l'opportunité, en validant la création de 3 pôles :
Aerospace Valley, qui regroupe les acteurs de l'aéronautique, du spatial et des systèmes embarqués de Midi-Pyrénées et de l'Aquitaine, Cancer-Bio-Santé, qui réunit les entreprises ainsi que les centres de recherches et de formations impliqués dans la filière santé et biotechnologies, en particulier dans le domaine de la lutte contre le cancer, et AgriMip Innovation, qui est dédié à l'agriculture et à l'agro-alimentaire.

Les clusters ont pour leur part émergé en 2009, avec la formation de Mecanic Valley, coopération autour de l'industrie mécanique entre plus de 210 entreprises du Lot, de l'Aveyron et de la Corrèze.
En 2010 et 2011, 5 nouveaux clusters ont vus le jour, « Midi-Pyrénées Saveurs » réunissant des entreprises du secteur de l'alimentation de plaisir, « Pyrénées Industries Céramiques » pour le développement de la céramique technique, « Digital place » le cluster Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), « Water Sensor et Membrane (WSM) » pour l'industrie des capteurs et du traitement de l'eau, et « Pyrénées bien être » pour les secteurs de la cosmétique et du bien être.

Ces nouveaux modèles de coopération ont permis de nombreuses avancées, autant en terme de dépôts de brevets que de développement des secteurs concernés.
Ces succès confirment la conception nouvelle de l'espace économique français, selon laquelle les entreprises ont plus à gagner en coopérant qu'en se livrant bataille.

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 05 67 16 15 16
Télécopie : 05 61 39 89 34
Site Internet : www.adecns.fr

Actualités internationales

Le crédit d'impôt innovation est officialisé

L'instruction fiscale du crédit d'impôt innovation (CII) est parue le 11 octobre 2013 dans *le Bulletin officiel des finances publiques.*

Ce dispositif étend le crédit d'impôt recherche (CIR) aux dépenses liées à l'innovation produit des PME qui emploient moins de 250 salariés et affichent moins de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires. Il donne droit à un remboursement égal à 20 % des sommes dépensées, dans la limite de 80 000 euros par entreprise.

Les initiatives d'innovation rentrant dans le cadre dans le cadre de la mesure ont été définies de la façon suivante : « *est considéré comme nouveau produit un bien corporel ou incorporel qui satisfait aux deux conditions suivantes : il n'est pas encore mis sur le marché ; il se distingue des produits existants ou précédents par des performances supérieures sur le plan technique, de l'éco-conception, de l'ergonomie ou de ses fonctionnalités* ».

Les déclarations de crédit d'impôt doivent avoir lieu d'ici le 15 avril 2014, un délai qui laisse un peu de temps aux entreprises pour préparer leur dossier. Le texte s'applique aux crédits d'impôt calculés au titre des dépenses exposées à compter du 1er janvier 2013.

Source : La Tribune

Un nouveau statut pour les étudiants-entrepreneurs

La ministre de l'Enseignement supérieur a annoncé le 22 Octobre 2013 la création d'un statut d'étudiant-entrepreneur à la rentrée 2014 pour accompagner les jeunes qui innovent et créent leur entreprise.

Le statut sera ouvert aux étudiants en cours de formation et aux jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise après l'obtention de leur diplôme. Les jeunes diplômés pourront continuer à bénéficier du statut d'étudiant, et de la couverture sociale qui y est attachée, durant la période de création d'entreprise à la condition de s'inscrire à un diplôme d'université (DU) «création d'entreprises innovantes et entrepreneuriat».

Le coût de l'inscription en DU entrepreneuriat devrait être proche de celui d'un master, a-t-on précisé au ministère, soit environ 250 euros. «*Notre objectif, celui des Assises de l'entrepreneuriat, c'est de parvenir à 20.000 créations ou reprises d'entreprises par des jeunes issus de l'enseignement supérieur*», indique la ministre de l'enseignement supérieur, Mme Geneviève Fioraso.

En outre, dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprise organisé par le ministère, «jusqu'à 50 lauréats» pourront bénéficier d'une aide de 10.000 euros dans la catégorie «création-développement», et de 5000 euros dans la catégorie «émergence».

Source : Le Figaro

Don du sang : les entreprises toulousaines relèvent le défi

L'Etablissement Français du Sang (EFS) Pyrénées Méditerranée a lancé depuis le 30 septembre 2013 et ce jusqu'au 29 novembre 2013 une initiative plutôt original pour sensibiliser les entreprises toulousaines : **le premier challenge interprofessionnel du don du sang.**

Cette idée est née du simple constat que le besoin en sang est bien supérieur à la quantité de dons faite chaque année.

A travers ce challenge, le Don du Sang souhaite recruter de nouveaux donneurs, continuer sa démarche de collecte mobile (80 lieux sur la ville rose) mais surtout faire connaître ses 2 sites fixes : la Maison du don, à Jean Jaurès et dans les locaux du CHU de Purpan.

Ces 2 mois de challenge sont basés sur un « *principe très simple. Chaque entreprise participante s'organise pour recruter un maximum de donneurs possibles, ses salariés, bien entendu, mais aussi leurs familles et leurs amis*" assure Priscilla Agostini.

A la fin de ce challenge, 3 prix seront remis lors de la cérémonie de clôture le 12 décembre.

Source : Objectifs News

L'ADEC et l'Europe

Simplifier la législation pour donner un coup de pouce à la croissance

La Commission européenne a présenté au début du mois les domaines précis pour lesquels elle entend simplifier voire retirer certains textes de la législation européenne afin de faciliter les activités des entreprises, la mise en œuvre du droit de l'Union européenne, la vie des citoyens, de stimuler la croissance économique et d'alléger la charge pesant sur les entreprises.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de son programme pour une réglementation affûtée et performante («REFIT»): il est essentiel que la législation de l'UE reste adaptée à sa finalité pour que l'Europe retrouve le chemin de la croissance et de l'emploi.
Aussi, de nombreuses mesures visent déjà aujourd'hui à réduire les charges administratives qui pèsent sur les PME. Ainsi, les charges administratives ont été réduites de 25 % et cela devrait entraîner une augmentation du PIB européen de 1,4 %, soit l'équivalent de 150 milliards d'euros.
Parmi ces grandes réformes nous pouvons citer aussi l'introduction d'un brevet européen unique, l'élaboration du code des douanes européen et la diminution du coût des infrastructures à large bande.
De plus, une vingtaine d'initiatives sont actuellement à l'étude pour réduire les charges administratives.

D'ici la fin 2014, une cinquantaine d'évaluations devront être menées concernant les contraintes réglementaires dans la santé, le travail ou encore les services financiers afin de désembourber, de simplifier et de supprimer certains textes devenus complexes voire obsolètes

Pour que le programme sur la qualité de la réglementation soit une réussite, les autres institutions de l'UE et les États membres devront faire preuve d'une ambition comparable.

Un tableau de bord sera publié chaque année pour suivre les progrès de la législation européenne et nationale. Cet outil favorisera également le dialogue entre les citoyens, les gouvernements, les entreprises et la société civile dans son ensemble.

Sources: La Commission européenne

Actualités de l'ADEC-NS

25 et 26 novembre

Mission Multisectorielle en Andorre organisée en collaboration avec la Chambre de Commerce, de l'Industrie et des Services—CCIS d'Andorre. Elle est destinée à accroitre les échanges entre la région Midi-Pyrénées et la Principauté d'Andorre.

CAMBRA DE COMERÇ
INDÚSTRIA I SERVEIS D'ANDORRA

28 novembre

Dîner-débat

« Développement durable et business demain : Enjeux & Opportunités »

Organisé en collaboration avec **le Global Compact France** et **l'Agence Française de Développement.**
Avec la présence exceptionnelle de M. Philippe Chedanne, Directeur Adjoint du Département Afrique Centrale et Nigéria à l'Agence Française de Développement, de M. Pierre Mazeau, Délégué Général du Global Compact France et Chef de Mission RSE à la Direction du Développement Durable du Groupe EDF et de M. Bruno Duval Président Directeur Général de SAVCO, membre de Global Compact.

afd AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT — THE GLOBAL COMPACT — Global Compact Network France

Agence pour le Développement Economique et Culturel Nord-Sud
Statut Consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) de l'ONU

ADEC-NS - BP 24219 – 31432 TOULOUSE CEDEX 4
Téléphone : 05 67 16 15 16
Télécopie : 05 61 39 89 34
Site Internet : www.adecns.fr